

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2011

L'an Deux Mille Onze, le 22 Septembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2011.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR GALBE		*
MR BADENAS	*		MR GALONNIER	*	
MR BOUTES	*	POUVOIR ETIENNE	MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL		*	MR JOVIADO	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MME MARTY	*	
MR DU PLAA	*		MME MATHIEU		*
MR ETIENNE	*		MR PELAGATTI	*	
MR FALIP		*	MR SENEGAS	*	
MR FONTES	*		MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*	POUVOIR BARSSE	MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*	POUVOIR TROPEANO	MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO	*		MR BOLTZ	*	
MME PETARD	*	POUVOIR JOVIADO	MR COUDERC	*	POUVOIR PELAGATI
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	POUVOIR GELY
MR BARO	*	POUVOIR BADENAS	MR GELY	*	
MME PALAYSI		*	MR FORTE		*
MR CAMBON	*		MR LACAS	*	*
MR COMBES	*	POUVOIR GALONNIER	MR ROUDIER		*
MR FRANCES	*				

Assistaient également à la réunion :

Mr RIPPERT Laurent, Syndicat Mixte des Vallées de l'ORB et du LIBRON. Pierre Enjalbert, Syndicat Béziers la Mer. Jean Louis BROUILLET: CG34.

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 26 MAI 2011

Le président soumet au Comité Syndical les comptes rendus des réunions du 26 mai 2011.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve ces comptes rendus

DELIBERATION N°2 : CONVENTION ETAT, AGENCE DE L'EAU, REGION LANGUEDOC ROUSSILLON, DEPARTEMENT DE L'HERAULT, SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2015.

Le projet de contrat de rivière Orb Libron 2011-2015, issu d'un long travail de négociation avec les communes et les partenaires de notre territoire, a été validé par notre comité syndical du 4 novembre 2010.

Le coût prévisionnel du programme est estimé à **73 502 883 € sur la période 2011 à 2015**. Le coût des actions se répartit ainsi :

- Volet A : Amélioration de la qualité des eaux : 18 551 883 €
- Volet B : Gestion quantitative de la ressource : 7 437 000 €
- Volet C : Gestion du milieu physique et des inondations : 43 380 000 €
- Volet D : Communication, animation et suivi du Contrat de rivière : 4 134 000 €

Le 4 novembre dernier, notre comité syndical décidait :

- d'autoriser le président à engager les négociations avec l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau pour boucler le plan de financement du contrat,
- de se porter maître d'ouvrage des études et actions identifiées sous maîtrise d'ouvrage du SMVOL,

- d'autoriser le Président à solliciter le Préfet de l'Hérault pour examen du contrat de rivière Orb Libron en comité d'agrément, conformément à la procédure en place ;

Le 8 juillet 2011, le comité d'agrément donnait un avis favorable au contrat de rivière Orb Libron (Cf. avis annexé au présent rapport).

Dés le mois de juin 2011, le comité de bassin validait l'engagement financier de l'Agence de l'Eau sur la période 2011-2015.

La Région Languedoc Roussillon délibérera sur son engagement financier en **septembre 2011** et le Département de l'Hérault **en octobre 2011**.

L'engagement financier de l'Etat reste soumis à la labellisation du PAPI Orb Libron qui devrait intervenir dès cet automne (Cf. rapport n°3).

Afin de finaliser le contrat de rivière, il convient de signer la convention entre l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Languedoc Roussillon, le Département de l'Hérault et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. Le projet de convention est annexé au rapport.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer la convention cadre relative au contrat de rivière Orb Libron 2011-2015

DELIBERATION N°3 : PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LES BASSINS VERSANT DE L'ORB ET DU LIBRON : VALIDATION DU VOLET PLAN DE SUBMERSIONS RAPIDES.

La gestion des risques d'inondation, en France, a largement évolué au cours des dernières décennies. Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), lancés en 2002, avaient pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI a permis la mise en oeuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le bassin versant de l'Orb a bénéficié en 2004 d'une première labellisation PAPI qui a généré une dynamique importante sur le territoire. A l'issue de cette première contractualisation et de la consommation intégrale de l'enveloppe budgétaire impartie, le territoire a naturellement souhaité s'engager dans une seconde labellisation PAPI visant à prolonger les efforts entrepris et à étendre la politique de gestion du risque d'inondation au territoire du Libron 2011-2015 et , récemment intégré dans le périmètre devenu Orb-Libron.

Par délibération du 4 novembre 2010, le comité syndical validait le projet de PAPI Orb Libron 2011-2015, pour un montant total de **32 139 000 €** répartis en 6 axes :

- axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 230 000 €
- axe 2 : Surveillance, prévision des crues et gestion du risque : 340 000 €
- axe 3 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 90 000 €
- axe 4 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 2 080 000 €
- axe 5 : ralentissement des écoulements : 728 000 €
- axe 6 : gestion des ouvrages de protection hydraulique : 27 891 000 €
- Animation : 780 000 €

Le dossier définitif PAPI, amendé des remarques de nos partenaires techniques et financiers, a pu être déposé auprès de Monsieur le Préfet le 31 mai 2011. Par courrier du 05 juillet 2011, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon (DREAL Languedoc Roussillon) a jugé le dossier recevable et a engagé la consultation des services dans le cadre de la procédure d'instruction. Le comité d'agrément Rhône Méditerranée, qui doit donner son avis sur le projet, délibérera sur notre dossier le 30 Septembre prochain.

Le comité national de labellisation examinera ainsi notre dossier PAPI dès cet automne.

Suite aux événements de la tempête Xynthia, l'Etat a souhaité que les PAPI soient complétés par **un Plan Submersions Rapides (P.S.R)**. Cette dernière démarche vise à assurer la sécurité des personnes dans les zones exposées aux phénomènes brutaux de submersions rapides : submersions marines, inondations consécutives à des ruptures de digues et crues soudaines ou ruissellements en zone urbaine ou non.

Le comité national de labellisation se positionne également sur le PSR. Certaines actions du PAPI sont concernées par le PSR sur l'Orb et le Libron :

- **Ouvrages existants à sécuriser** : Villemagne l'Argentière, le Poujol sur Orb, Bédarieux, Saint Chinian, plaine Saint pierre à Béziers
- **Ouvrages à créer** : Protection de Sérignan, de Valras Plage – canal de crête et muret- sauvian, Villeneuve les Béziers et Béziers rive gauche

La labellisation PAPI et la labellisation PSR, pour les ouvrages concernés, conditionnent l'engagement financier de l'Etat.

Cette nouvelle exigence nous a conduit à élaborer, en complément du dossier PAPI, le Plan Submersions Rapides, constituant une annexe du PAPI.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le volet Plan Submersions Rapides du PAPI Orb et Libron, pour les années 2011 à 2015,
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches utiles à la labellisation PSR.

DELIBERATION N°4 : ETUDE DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT HYDRO-MORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'ORB. DEMANDE DE SUBVENTION.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De lancer de l'étude diagnostic du fonctionnement hydro-morphologique du bassin versant de l'Orb , estimée à 150 000 € H.T;
- D'autoriser le président à solliciter toutes les subventions utiles au financement de cette étude.

DELIBERATION N°5 : INVENTAIRE ET LOCALISATION DES ZONES HUMIDES DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON ET DEFINITION DES ORIENTATIONS DE GESTION ET DE CONSERVATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2015 ET DU SAGE ORB LIBRON. DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De lancer l'étude Inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron et définition des orientations de gestion et de conservation dans le cadre du contrat de rivière Orb Libron 2011-2015 et du SAGE Orb Libron. (estimation 150 000 € H.T.
- D'autoriser le président à solliciter toutes les subventions utiles au financement de cette étude.

DELIBERATION N°6 : DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT MORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DU LIBRON. CONVENTION SIGAL-SMVOL.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention avec le SIGAL, fixant notre participation financière pour cette opération.

DELIBERATION N°7 : DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET AQUADOMITIA – DU 8 SEPTEMBRE AU 29 DECEMBRE 2011- : PROPOSITION DE CONTRIBUTION ECRITE DU SMVOL.

Le comité syndical, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Valide la proposition de contribution écrite du SMVOL au débat public.
- Souhaite que cette contribution fasse l'objet d'un cahier acteur.

DELIBERATION N°8 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer la convention d'adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

DELIBERATION N°9 : COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA COLOMBIE. MISE EN PLACE D'UNE ACTION CONCRETE DANS LE CADRE DU 6EME FORUM MONDIAL SUR L'EAU – MARSEILLE MARS 2012. ADOPTION DU PACTE D'ISTAMBUL SUR L'EAU .

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer le pacte d'Istanbul ;
- d'autoriser le président à solliciter toutes les aides utiles à la mise en place de l'opération pilote sur Cane Iguaque, dans le cadre de ce pacte.

DELIBERATION N°10 : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION, LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS DE LA BASSE VALLEE DE L'AUDE.

Le comité syndical, considérant :

- Que l'ensemble des acteurs locaux souhaite poursuivre la gestion des espaces naturels de l'embouchure de l'Aude ;
- Que l'arrêt des missions en objet serait préjudiciable au territoire concerné, et notamment aux communes de Capestang, Lespignan et Vendres, membres de notre structure ;
- Que les acteurs de l'eau concernés par la basse vallée de l'Aude ne sont a priori pas intéressés par une reprise de ces missions ;
- Que, parmi les solutions étudiées sur le plan technique, administratif et financier, notamment au niveau des services du conseil général de l'Hérault et des communes concernées, le rapprochement avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a été retenu ;
- Qu'une reprise des missions en objet ne doit pas avoir de répercussions financières sur le budget du SMVOL ;
- Qu'une reprise des missions en objet ne doit pas générer de souci de trésorerie en début d'exercice budgétaire ;
- Qu'il serait impératif, dans un souci de transparence, de disposer d'un budget annexe au budget du SMVOL ;
- Que les moyens humains transférés permettraient de ne pas ralentir la dynamique en place sur l'Orb et le Libron ;
- Que la reprise des missions en objet doit se faire en parfaite coordination avec les politiques publiques de l'eau portées tant par le SMMAR d'une part que par le Syndicat du delta d'autre part ;
- Que la reprise des missions en objet doit être compatible avec les orientations du SAGE Basse Vallée de l'Aude d'une part et du SDAGE d'autre part ;
- Que les missions en objet relèvent de l'animation et non de travaux ;
- Que les statuts du SMVOL permettent l'exercice de ces missions,

Le comité syndical, décide à la majorité (2 voix contre : Raymond COUDERC, Jean Pascal PELAGATTI ; 4 abstentions : Hervé COSTA, Robert GELY, Guy COMBES, Jean Paul GALONIER)

- D'approuver le principe de reprise des missions en objet par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'autoriser le président à signer la convention sous réserves :
 - o Que les recettes prévues par les signataires, estimées respectivement à 371 300 €, 382 280 € et 392 994 € pour les exercices 2012, 2013 et 2014 soient assurées sur la période considérée ;
 - o Que les missions en objet soient compatibles avec les orientations du SAGE Basse Vallée de l'Aude d'une part et du SDAGE d'autre part.

DELIBERATION N°11 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à attribuer au trésorier payeur Jacques SANT l'indemnité de 281.98 € bruts soit 257.31 € net, au titre de l'indemnité de conseil

DELIBERATION N°12 : SORTIE DE L'ACTIF

Suite au vol de matériel du 19 avril 2011, il convient de sortir de l'actif les biens suivants, référencés à l'inventaire.

Désignation des biens	N° inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ordinateur portable toshiba	10-006	1027.82	0	1027.82
Ordinateur portable toshiba	10-005	1925.56	642.00	1283.56
Ordinateur fixe	2011-01	1135.00	0	1135.00
Vidéo pro	27	2619.24	0	2619.24
Appareil photo numérique Nikon	08-003	562.70	0	562.70
Licence office	2011-04	750.01	0	750.01
total		8 020.33	642.00	7 378.33

Le comité syndical, à l'unanimité :

- décide de sortir de l'actif le matériel ci-dessus listé.

Fin de séance : 16 heures 30

Béziers, le 23 septembre 2011
Le Président
du Syndicat Mixte Des vallées de l'ORB et du LIBRON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jean Noël BADENAS